



ENJEU 4

DES PRATIQUES ÉDUCATIVES ET PÉDAGOGIQUES DE QUALITÉ

Pour appuyer le déploiement de pratiques éducatives et pédagogiques de qualité, le gouvernement :

- entreprendra des démarches en vue de la création d'un institut national d'excellence en éducation sur la base des recommandations d'un groupe de travail mis sur pied à cet effet;
- ajustera la fréquence de l'évaluation des apprentissages de façon à la concentrer aux moments les plus pertinents du parcours scolaire de l'élève. Des réflexions seront menées sur ce sujet dans le cadre du chantier sur la modernisation des encadrements pédagogiques et des modalités d'évaluation des apprentissages;
- lancera une démarche structurée permettant d'analyser tous les moyens pour que les enseignantes et les enseignants puissent exercer pleinement leur rôle déterminant dans la réussite éducative des élèves :
 - mise sur pied d'un vaste chantier sur la valorisation de la profession enseignante et sur l'autonomie professionnelle du personnel enseignant;
 - publication, en collaboration avec le réseau scolaire et le milieu universitaire, d'un nouveau référentiel des compétences professionnelles de la profession enseignante permettant d'actualiser les programmes de formation initiale et de formation continue;
 - création d'un prix annuel décerné à une enseignante ou à un enseignant reconnu pour le caractère innovant de ses pratiques pédagogiques.
- consultera l'Office des professions du Québec en vue de la création d'un ordre professionnel des orthopédagogues.

